

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 septembre 2010

RÉFORME DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (Deuxième lecture) - (n° 2779)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 225

présenté par

M. Derosier, M. Vuilque, Mme Guigou, M. Fabius, M. Vauzelle, M. Rousset,
M. Roman, M. Nayrou, M. Queyranne, M. Dussopt, M. Deluga,
M. Duron, M. Valax, M. Jean-Claude Leroy, M. Mesquida, Mme Iborra,
Mme Fourneyron, Mme Massat, Mme Andrieux, Mme Batho, Mme Marcel, M. Cacheux,
M. Gille, M. Jung, M. Villaumé, M. Roy, M. Charasse, M. Renucci, Mme Karamanli,
M. Pupponi, M. Fruteau, Mme Reynaud
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 18

À la première phrase de l'alinéa 5, substituer aux mots :

« 30 juin »,

les mots :

« 1^{er} mars ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il s'agit, par cet amendement, de revenir à la date butoir, pour l'achèvement de la carte intercommunale, du 1^{er} mars 2013, afin que la mise en œuvre des SDCI ne se heurte à la campagne des prochaines élections municipales prévues au mois de mars 2014.